

CHAPTARD CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 45 000 €
Siège social : 16 Rue Jacques Alexandre Duchet
03100 MONTLUCON
RCS MONTLUCON 480 680 180

DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 10 MARS 2008

Les soussignés :

Monsieur Grégory CHAPTARD, demeurant 16 rue Bretonnie 03100 MONTLUCON, propriétaire de 2240 parts sociales ;
Monsieur Jacques CHAPTARD, demeurant Courtioux 23170 VERNEIGES, propriétaire de 2258 parts sociales
Madame Nicole CHAPTARD, demeurant Courtioux 23170 VERNEIGES, propriétaire de 2 parts sociales

Seuls associés de la société à responsabilité limitée CHAPTARD CONSTRUCTION,

ONT DECIDE, A L'UNANIMITE :

➤ suite à la donation de 2 237 parts sociales appartenant à Monsieur Jacques CHAPTARD dans la Société CHAPTARD CONSTRUCTION au profit de Monsieur Grégory CHAPTARD, intervenue le 7 mars 2008 par devant Maître Marcel NIEL, Notaire à CHAMBON SUR VOUEIZE, de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à Monsieur Jacques CHAPTARD, 2 258 parts sociales numérotées de 1 à 2 258
à Monsieur Grégory CHAPTARD, 2 240 parts sociales numérotées de 2 259 à 4 498
à Madame Nicole CHAPTARD, 2 parts sociales numérotées de 4 499 et 4 500

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 4 500 parts sociales ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette décision unanime sera insérée dans le registre des assemblées.

Grégory CHAPTARD



Nicole CHAPTARD



Jacques CHAPTARD

